



# CONSEIL DE LIGUE

**Lundi 21 février 2022 à 18h00**  
**en visio à LYON et COURNON.**

---

**Président :** Pascal PARENT.

**Présents à Lyon :** Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Didier ANSELME, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Hervé GIROUD GARAMPON, Hubert GROUILLER, Abtisssem HARIZA, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Arsène MEYER, Christian PERRISSIN, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

**Présents à Cournon :** Philippe AMADUBLE, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Yves BEGON, Louis CLEMENT, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Roland LOUBEYRE, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Michel PINEL, Didier RAYMOND, Jacques VANTAL.

**Présents en visio :** Franck AGACI, Henri BOURGOGNON.

**Assistent à Lyon :** Wilfried BIEN, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.

**Assistent à Cournon :** Sébastien BOYER, David ROCHES.

**Excusés :** Pierre BERTHAUD, Stéphane LOISON, Christian MARCE, Céline PORTELATINE, Gérard SAEZ, Jean-François VALLET, Serge ZUCHELLO.

- - - - -

Le Président fait part de la carte de remerciements adressée par Madame BLANCHARD pour la présence de très nombreux membres de la ligue aux funérailles de son époux Michel BLANCHARD. Le Conseil lui renouvelle ses plus vives condoléances et l'assure de toute sa sympathie.

Il souhaite également à Messieurs Christian MARCE et Pierre EYNARD, touchés par le COVID, un prompt rétablissement.

## **1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.**

- **Point licences.**

Le Président informe qu'à ce jour, le nombre de licences s'élève à 249 112, qui représentent 9,79 % d'augmentation par rapport à la saison dernière, même date.

Par rapport à la fin de saison dernière, la Ligue est d'ores et déjà à plus de 9 %, ce qui est une très bonne nouvelle.

---

Les arbitres ne sont plus qu'à 3,23 % de retard et avec les quelques FIA organisées prochainement, on pourrait dépasser les 2 416 arbitres recensés en fin de saison dernière.

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Libre masculin         | + 10 %  |
| Libre Féminin          | + 12 %  |
| Dirigeants Volontaires | + 5 %   |
| Libre U6 à U13 Masc.   | + 17 %  |
| Libre U14 à U19 masc.  | +5 %    |
| Futsal                 | + 37 %  |
| Libre Féminin U6 à 18  | + 18 %  |
| Féminines Seniors      | + 3 %   |
| Masculins Seniors      | + 3,9 % |

Pascal PARENT remercie les clubs d'accueillir ces nouveaux licenciés grâce aux conditions meilleures que les 2 saisons passées.

- **Finale de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY.**

Cette finale se déroulera dans la salle Escalé à Arnas dans le Rhône le dimanche 22 mai 2022. Le Conseil de Ligue espère vivement la présence d'au moins une équipe de la ligue sur les 4 qualifiés qu'elle compte encore à ce jour.

- **Séminaire I.F.F. du 29 au 31 Mars à Créteil.**

Le Président a sollicité à Denis ALLARD, élu en charge de l'IR2F, afin de composer la délégation de la ligue qui devra comprendre a minima Elise PONCET, responsable administrative des formations, un éventuel 2<sup>ème</sup> référent administratif Formation, le CTR responsable pédagogique de la formation des éducateurs, le CTRA responsable de la formation des arbitres, un responsable de la formation pédagogique des dirigeants. Sont intéressés parmi les élus : Joël MALIN, Dominique DRESCOT, Didier ANSELME. A noter que pour ce séminaire, la délégation régionale est limitée à 6 personnes.

- **Calendrier des compétitions nationales 22/23.**

Les dates de reprise à retenir :  
National 1 le 12 août 2022.  
National 2 le 20 août 2022.  
National 3 le 28 août 2022.

3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France le 11 septembre 2022 et Finale le 29 avril 2023.

- **Assemblées Fédérales des 17 et 18 juin 2022.**

Lilian JURY fait part du planning envisagé :  
- Jeudi 16 juin 2022 au soir : arrivée à Mandelieu-La-Napoule pour une soirée « point de ralliement » dédiée à la LAuRAFoot.  
- Vendredi 17 juin 2022 : départ pour Nice.  
- Retour le dimanche 19 juin 2022 au matin.

---

Un mail sera adressé aux membres de la délégation pour les informer de tous les éléments nécessaires concernant les diverses réservations et le séjour. Les déplacements seront effectués en minibus de Lyon et Cournon.

- **Journée Nationale des Bénévoles le 8 mai 2022 à Paris.**

Lilian JURY informe de la répartition des 114 bénévoles dédiés à la LAuRAFoot :

- 9 bénévoles de District par District.
- 15 bénévoles de Ligue répartis comme suit :
  - 1 bénévole de Ligue affecté à chaque District (membre de commission régionale ou dirigeant club de Ligue).
  - 4 bénévoles chargés de l'organisation (2 par secteur).

Le repas organisé par la Fédération aura lieu le dimanche midi à La Seine Musicale à Boulogne Billancourt (la Finale de la Coupe de France ayant lieu la veille, le 7 mai).

Un Collège Statutaire est également prévu le samedi 7 mai 2022 à la Fédération et concerne le Président de Ligue, le Président Délégué de Ligue ainsi que les Présidents de District.

Le groupe de travail constitué de Lilian JURY, Didier ANSELME, Denis ALLARD, Guy POITEVIN et Raymond FOURNEL est réactivé et se réunira rapidement pour programmer les modalités de déplacements, d'organisation, etc...

## **2. *Approbation des comptes rendus.***

- **Conseil de Ligue du 8 janvier 2022 (déjà approuvé électroniquement).**

**→ Adopté à l'unanimité.**

- **Bureau Plénier du 17 janvier 2022.**

**→ Adopté à l'unanimité.**

- **Bureau Plénier du 31 janvier 2022.**

Reformulation de la décision concernant la question diverse de Denis ALLARD :

*« Le Bureau Plénier est plutôt favorable à cette demande conformément à l'avis rendu par la CRSEEF et sous réserve que les éducateurs concernés suivent la formation et valident leur diplôme dans un délai maximum d'un an. Ainsi, et sauf s'il s'avérait qu'après contact avec la DTN (Pierre Berthaud) il ne puisse pas en décider lui-même, le Bureau Plénier accorde les dérogations demandées. »*

**→ Adopté à l'unanimité.**

---

### 3. **Point financier.**

- **CADAF 2 ou autre mesure.**

Dans le souci d'aider financièrement les clubs en cette période toujours délicate pour eux du fait des contraintes sanitaires,

Et plutôt que de réactiver le Dispositif et la Commission d'Analyse des Demandes d'Accompagnement Financier (CADAF) de la saison dernière qui au final n'avaient concerné que peu de clubs (37 demandes pour 21 dossiers complets sur 1600 clubs),

Le Conseil de Ligue décide que pour cette saison 21/22, une remise de 50% sera effectuée, dès que comptablement possible, sur toutes les licences Dirigeant(e) et Volontaire de tous les clubs, ce qui signifie que le prix de ces licences devient :

- Dirigeant(e) \* :  $20,50\text{€} - 50\% = 10,25\text{€}$
- Volontaire :  $11\text{€} - 50\% = 5,5\text{€}$

(\* l'opération de gratuité de « Ma première licence dirigeante ou volontaire » continuant de s'appliquer pour les dirigeantes ou volontaires féminines).

Cet effort représente une somme d'environ 250 k€ qui sera abondée :

- Par l'enveloppe de 160 k€ déjà provisionnée sur le bilan 20/21 de la Ligue
- Par une enveloppe supplémentaire de 90 k€ qui sera fléchée sur l'exercice 21/22 en cours du fait de l'augmentation significative du nombre global de licenciés cette saison.

C'est également une manière pour la Ligue d'encourager le retour des bénévoles dans les clubs dont on sait, après cette longue période COVID, qu'il est particulièrement difficile.

Les clubs qui malgré cela seraient encore confrontés à des difficultés financières se verront toujours proposer des échéanciers adaptés.

- **Relevé n° 3.**

Lilian JURY annonce que ce relevé représente aujourd'hui environ 670 k€. Il précise qu'avant envoi, les réductions sur les licences auront été affectées et que seuls les soldes seront appelés.

Un tableau de suivi sera présenté régulièrement.

- **Bons de formation (répartition de l'acompte).**

Richard DEFAY informe que le détail de la répartition des bons de formation (premier acompte) a été reçu mais que ce dernier ne correspond pas au montant total perçu.

Attache a été prise auprès de l'I.F.F. pour obtenir les chiffres exacts de la Ligue à répercuter ensuite sur les districts.

---

#### **4. Compétitions.**

- **Montées/descentes championnats régionaux par poule à l'issue de la saison 2021/2022.**

Le Président passe en revue les différentes poules des championnats régionaux, les forfaits ainsi que le nombre prévisionnel de descentes par poule. La situation est désormais claire pour tous les championnats et il remercie l'ensemble des commissions concernées de lui avoir transmis ces informations.

- **Critérium U13 (validation des poules et du calendrier des rencontres).**

Arsène MEYER communique la composition des poules établie en tenant compte des contraintes géographiques afin que les clubs puissent se déplacer dans d'autres districts tout en évitant de faire trop de kilomètres. Puis le Conseil de Ligue entérine le règlement suivant pour son critérium U13 :

#### **Règlement Critérium Régional U13 - Saison 2021-2022**

##### **ARTICLE 1 – PRESENTATION**

La Ligue organise sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison une épreuve intitulée « Critérium Régional U13 » qui se dispute selon les règles du Foot à 8. Aucun classement ne sera établi et aucun titre de « Champion » ne sera décerné.

##### **ARTICLE 2 – LES EQUIPES**

64 équipes représentant les 11 Districts seront retenues - sur proposition de ceux-ci - pour disputer ce Critérium Régional U13 à savoir :

AIN : 4 clubs

ALLIER : 4 clubs

CANTAL : 2 clubs

DROME-ARDECHE : 6 clubs

ISERE : 8 clubs

LOIRE : 9 clubs

HAUTE-LOIRE : 4 clubs

LYON ET RHONE : 12 clubs

PUY-DE-DOME : 6 clubs

SAVOIE : 3 clubs

HAUTE SAVOIE PAYS GEX : 6 clubs

##### **ARTICLE 3 – CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES**

Les rencontres se dérouleront de mars à juin aux dates fixées par le Conseil de Ligue. L'horaire officiel des rencontres sera le samedi à 15h00. Toute modification est gérée par l'application de l'art. 31 des RG de la Ligue.

##### **ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Dans chaque poule, les équipes disputeront 7 rencontres (Match Aller simple).

La durée d'un match est de deux fois 30 minutes avec pause coaching de 2 minutes toutes les 15 minutes.

---

### **ARTICLE 5 – EQUIPES ET PARTICIPATION**

Le critérium régional U13 est ouvert à tous les licenciés U13 et U12.

Chaque équipe peut présenter 8 joueurs licenciés (dont un gardien de buts), plus 4 remplaçants dûment licenciés.

3 joueurs U11 maximum peuvent participer dans cette catégorie.

Les U14F peuvent également évoluer dans cette catégorie.

Tous les joueurs participent aux rencontres (égalité de temps)

### **ARTICLE 6 - ENCADREMENT**

Les équipes participant au critérium régional U13 sont tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2. Toutefois, pour la saison 2021-2022, une disposition dérogatoire à cette obligation est accordée.

### **ARTICLE 7 - ARBITRAGE**

L'arbitrage sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les deux clubs.

Les arbitres-assistants seront les remplaçants des deux équipes.

### **ARTICLE 8 – FEUILLES DE MATCH**

L'établissement d'une FMI pour ces rencontres est recommandé.

A défaut, des feuilles de match papier doivent être remplies avant le début du match et transmises par le club recevant en les scannant via FOOTCLUBS le dimanche avant 20h00.

### **ARTICLE 9 –**

Les cas non prévus par les articles ci-dessus seront tranchés par les Commissions compétentes de la Ligue, conformément aux Règlements Généraux de la Ligue.

---

**COMPOSITION DES POULES CRITERIUM U13 - SAISON 2021 / 2022**

| <b>POULE A</b>                    |
|-----------------------------------|
| AC. S. MOULINS FOOTBALL           |
| MONTLUCON FOOTBALL                |
| RC VICHY                          |
| CUSSET S.C.A.                     |
| SOURCES ET VOLCANS FOOTBALL       |
| ROANNAIS FOOT 42                  |
| F.C. CHATEL GUYON                 |
| A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT |

| <b>POULE B</b>                |
|-------------------------------|
| US SANFORAINE                 |
| FC AURILLAC                   |
| CLERMONT FOOT 63              |
| GJ VALLEE DE LA VEYRE         |
| F. C. CLERMONT METROPOLE      |
| U.S. SUCS ET LIGNON           |
| SAUVETEURS BRIVOIS            |
| GP BLAVOZY ST GERMAIN LAPRADE |

| <b>POULE C</b>                 |
|--------------------------------|
| U.S. MONISTROL SUR LOIRE       |
| O. ST ETIENNE                  |
| F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT |
| F.C. ROCHE ST GENEST           |
| E.S. DE VEAUCHE                |
| C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON  |
| U.S. MILLERY VOURLES           |
| U. MONTILIENNE S.              |

| <b>POULE D</b>                 |
|--------------------------------|
| A.S. ST ETIENNE                |
| ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.      |
| A.S. ST PRIEST                 |
| OLYMPIQUE LYONNAIS             |
| F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 |
| DOMTAC FC                      |
| O. DE VALENCE                  |
| GRENOBLE FOOT 38               |

| <b>POULE E</b>                  |
|---------------------------------|
| CHASSIEU DECINES F.C.           |
| SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL |
| U.S. DAVEZIEUX VIDALON          |
| J.S. MONTILIENNE                |
| MOS3R FOOTBALL                  |
| U.S. REVENTINOISE               |
| F.C. ST PAUL EN JAREZ           |
| F.C. LYON FOOTBALL              |

| <b>POULE F</b>         |
|------------------------|
| O. SALAISE RHODIA      |
| RHONE CRUSSOL FOOT 07  |
| O.C. D'EYBENS          |
| F.C. D'ECHIROLLES      |
| F.C. BOURGOIN JALLIEU  |
| F. C. D'ANNECY         |
| U.S. MAJOLAINE MEYZIEU |
| F.C. VAULX EN VELIN    |

| <b>POULE G</b>                   |
|----------------------------------|
| A.S. MISERIEUX TREVoux           |
| BRESSE TONIC FOOT                |
| F.C. VILLEFRANCHE                |
| AIX F.C.                         |
| GFA RUMILLY VALLIERES            |
| US ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC |
| U.S. ANNECY LE VIEUX             |
| LYON - LA DUCHERE                |

| <b>POULE H</b>                  |
|---------------------------------|
| CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL        |
| F.C. DU NIVOLET                 |
| CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB  |
| C.S. LAGNIEU                    |
| THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C. |
| E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER     |
| SAINT MARTIN D'HERES F. C.      |
| VENISSIEUX FOOTBALL CLUB        |

Pascal PARENT fait part de la parution de ces poules et du règlement dès mardi 22 février, ces poules étant très attendues vu le début du critérium le 6 mars 2022.

Abtisssem HARIZA questionne sur la mixité. Pascal PARENT confirme que les joueuses U14F peuvent participer à ce critérium.

---

- **Annulation de la formation des référents sécurité Futsal : conséquences.**

Lilian JURY explique que suite à un manque de communication entre les Commissions Régionales Futsal et de Sécurité, la formation prévue fin janvier n'a pu avoir lieu. Celle-ci a été décalée à début février et n'a pu aboutir par manque d'inscriptions.

Pascal PARENT et Lilian JURY proposent alors :

- d'annuler et reporter cette formation à une date ultérieure.
- de dire que les clubs dont une personne était inscrite en tant que référent sécurité, bénéficierait de la qualité de référent sécurité par défaut et aurait jusqu'à la fin de saison pour prendre date pour une prochaine formation.

→ *Accord du Conseil de Ligue.*

Luc ROUX ayant pris en charge ce dossier, et après recherches sur les précédentes formations, il s'avère que tous les clubs Futsal sont aujourd'hui en règle. La liste des référents futsal sera désormais alimentée chaque saison au fur et à mesure des formations.

A ce jour, la formation référent sécurité est seulement dispensée par Gilles ROMEU. Pour pallier une absence éventuelle, Lilian JURY a pris attache auprès de Fabrice GIRAUD délégué de la Fédération, ayant l'habilitation référent sécurité pour les matchs de football libre. Ce dernier prendra contact avec Gilles ROMEU pour suivre la formation, de manière à avoir 2 formateurs sur le territoire.

Le Président rappelle aux clubs n'ayant que 2 référents sécurité qu'ils sont invités à inscrire des candidats supplémentaires aux plus prochaines formations car pour couvrir le club, outre avoir suivi la formation, il faut rester licencié dans le club.

Statut des Educateurs : à ce jour, les 2 demandes de dérogation étant recevables (à confirmer par la CRSEEF du 28/02), l'ensemble des clubs Futsal est en règle vis-à-vis de cette obligation.

Gymnase : tous les clubs sont en règle.

Equipe réserve : tous les clubs sont en règle.

Statut de l'Arbitrage : une formation initiale d'arbitres Futsal est programmée le 6 mars mais peu d'inscriptions à ce jour.

Christian PERRISSIN souhaiterait qu'une liste de ces référents sécurité soit publiée dans un P.V. de la Commission Régionale Futsal.

---

## 5. Point juridique.

- **Information décision CFRC et proposition de conciliation CNOSF.**

- FC EVIAN : un licencié du club avait falsifié ses papiers d'identité et fait une demande de licence sous l'identité d'une autre personne. Cela lui permettait de jouer simultanément pour le FC EVIAN et un club Suisse sous deux identités différentes.

Pour ces faits, la CFRC (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux) a décidé d'annuler la licence FFF dudit joueur et de l'interdire de prise de licence pendant 15 ans. Elle a également sanctionné le club en mettant hors compétitions l'équipe Seniors évoluant en D3 du District 74.

- FC NIVOLET : le club a saisi le CNOSF suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel ayant confirmé le rejet de leur évocation.

Le sujet portait sur les modalités d'application de la décision du COMEX du 6 mai 2021 relative à la dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.

Le CNOSF a donné raison à la Ligue en proposant au club de s'en tenir à la décision prise. Le club a refusé la proposition de conciliation.

- **F.C. BOURGUISAN : Demande de changement de District de rattachement.**

Par un courrier du 1<sup>er</sup> février 2022, le FC BOURGUISAN a sollicité la Ligue afin d'obtenir son rattachement au District Drôme-Ardèche en lieu et place du District de la Loire. Cette décision est motivée par la situation géographique du club (secteur nord Ardèche).

→ **Après accord des districts de la Loire et de Drôme-Ardèche, le Conseil de Ligue émet un avis favorable à cette demande (vote à la majorité avec 2 abstentions)**

Le Président remercie les 2 districts concernés pour cet accord qui va dans l'intérêt du club, à charge pour ces derniers d'accompagner le club administrativement et sportivement.

- **Cas de la double licence des licenciés foot animation ayant des parents séparés : précisions à apporter.**

Rappel de la décision prise par le Conseil de Ligue lors de sa précédente réunion du 8 janvier 2022 :

« Il est rappelé aux membres du Conseil de Ligue, la décision prise par le Comité de Direction de l'ex Ligue Rhône-Alpes lors de son Comité de Direction du 27 août 2013 :

« Afin de s'adapter à l'évolution de la structure familiale et de permettre aux enfants de jouer, un joueur ou une joueuse des catégories U6 à U11 et U6 F à U11 F, pourra solliciter deux licences de même type dans des clubs différents.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Être enfant de parents séparés
- L'enfant devra justifier d'une double domiciliation et respecter une distance de 25 kms minimum entre les domiciles de chaque parent.

La première Licence sera demandée normalement via Footclubs.

Puis, le club demandeur de la seconde licence devra adresser par courrier les originaux des pièces suivantes :

- 
- La demande de Licence entièrement remplie.
  - La copie du Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant).
  - Un justificatif de domicile de chacun des parents.
  - Une attestation signée des deux parents autorisant l'enfant à jouer dans les deux clubs.
  - La copie du jugement du Tribunal spécifiant la garde alternée.

Après contrôle du dossier, la Ligue effectuera la saisie de la deuxième licence si les conditions sont respectées ».

→ **Les membres du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot sont unanimement d'accord pour proroger l'application de cette règle ».**

**Suite à la réception d'une demande concernant un enfant pris en charge à la fois par son père et une famille d'accueil (mère décédée), il est proposé d'étendre cette disposition à toute personne ayant l'autorité parentale.**

→ **Le Conseil de Ligue y est favorable à l'unanimité.**

## **6. Questions et/ou points divers.**

- **Dominique DRESCOT** : validation des sections sportives de la LAuRAFoot.

Dominique DRESCOT présente la liste des sections sportives scolaires recensées et reconnues par les sous-commissions académiques du 25 janvier 2022. Cette liste devra être transmise à la D.T.N. après avoir reçu l'aval du Conseil de Ligue.

Sébastien BOYER en charge de ce dossier énumère les écoles listées avec les validations correspondantes, rectorale et F.F.F..

M. Bruno FEUTRIER, Délégué Régional Académique à l'Engagement, à la Jeunesse et aux Sports qui a assisté à la réunion de validation, constatant une différence de traitement entre les Académies de Lyon et Clermont-Ferrand et celle de Grenoble a informé organiser un rendez-vous prochainement à cet effet.

Le tableau sera renvoyé aux Présidents des Districts de l'Ain, de Lyon et du Rhône et de Drôme-Ardèche pour une dernière relecture avant retour à la FFF.

→ **Le Conseil de Ligue valide cette liste qui sera soumise à l'approbation fédérale.**

- **Pierre BERTHAUD** : finales régionales du Festival Foot U13 Pitch :

Validation de la répartition des qualifiés G et F par district.

Rappel pour les garçons, le nombre de qualifiés par district s'établit sur la base du nombre de licenciés au 31/12.

Les filles, sur la base du nombre d'équipes engagées sur les phases départementales, répondant aux critères du règlement de l'épreuve.

Une question sous-jacente à aborder, conserverons-nous ces critères pour l'édition 2022/2023 ou alignerons-nous les critères des filles sur celui des garçons ?

Le Président soumet la répartition des équipes aux membres du Conseil de Ligue telle que proposée par Pierre BERTHAUD :

---

**Garçons :**

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Lyon et Rhône            | 3 équipes |
| Isère                    | 2 équipes |
| Haute-Savoie Pays de Gex | 2 équipes |
| Loire                    | 2 équipes |
| Drôme-Ardèche            | 1 équipe  |
| Ain                      | 1 équipe  |
| Puy-de-Dôme              | 1 équipe  |
| Savoie                   | 1 équipe  |
| Allier                   | 1 équipe  |
| Haute-Loire              | 1 équipe  |
| Cantal                   | 1 équipe  |

**Filles :**

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Lyon et Rhône            | 3 équipes |
| Isère                    | 2 équipes |
| Haute-Savoie Pays de Gex | 2 équipes |
| Loire                    | 2 équipes |
| Drôme-Ardèche            | 1 équipe  |
| Ain                      | 1 équipe  |
| Puy-de-Dôme              | 1 équipe  |
| Savoie                   | 1 équipe  |
| Allier                   | 1 équipe  |
| Haute-Loire              | 1 équipe  |
| Cantal                   | 1 équipe  |

**→ Le Conseil de Ligue n'émet pas d'objection, valide cette répartition et confirme que les critères resteront en l'état pour les prochaines saisons.**

- **Patrick BELISSANT** : point sur le Label Jeunes (résultat de février).

Un bilan intermédiaire a été fait les 3 et 4 février 2022 et la Commission après délibération a validé tous les niveaux d'exigence demandés aux clubs.

En ce qui concerne le club de Limonest, afin d'être labellisé pour le niveau élite, il devra être inscrit sur les formations de dirigeants les plus proches.

Le tableau sera signé par le Président pour envoi à la F.F.F..

La remise de label prévue au F.C. Vaulx-en-Velin le 1<sup>er</sup> mars 2022 est remise à une date ultérieure.

- **Nicole CONSTANCIAS** : validation de l'action de féminisation "Elle et LAuRAFoot" du 31 mars 2022 - présentation et modalités.

Cette opération a lieu dans le cadre du match de ¼ de finale de la Ligue des Champions Féminine Olympique Lyonnais / Juventus de Turin au Groupama Stadium à Décines.

---

## > Présentation de l'action :

Dans la continuité des rassemblements organisés jusqu'en 2019 (arrêtés en raison de la crise sanitaire), la Commission Régionale de Féminisation souhaite reprendre la dynamique sur le développement de la mixité en renouvelant l'opération sous l'appellation « Elle et LAuRAFoot » dans un double objectif : **valoriser et encourager l'implication des femmes dans la vie des clubs ou des instances.**

En partenariat avec l'Olympique Lyonnais, **des dirigeantes licenciées de la LAuRAFoot assisteront au 1/4 de finale retour de Ligue des Champions Féminine, OL / Juventus.** En amont de la rencontre (dans les salons du Groupama stadium), nos invitées seront accueillies avec **un temps de présentation et de témoignages autour du rôle des femmes dans la vie des clubs et du football régional** (valorisation des différents parcours, prise de parole des représentants de la Ligue...).

Afin de développer la mixité et d'encourager la prise de licence, **les licenciées dirigeantes ont la possibilité d'associer à leur participation une non-licenciée** susceptible dans les prochains mois de s'investir en prenant une licence dirigeante ou volontaire notamment au sein d'un club : un investissement pour la Ligue, **une opportunité pour les clubs d'impliquer de nouvelles femmes.**

Cette ouverture en direction des non-licenciées est liée et s'inscrit parfaitement dans le renouvellement cette saison du dispositif régional « **ma première licence dirigeante ou volontaire\*** » pour encourager et favoriser le développement de la mixité.

## > Modalités de participation à l'action :

- une action régionale : afin de conserver le caractère régional de l'action, un contingent de places par district est déterminé en fonction de son nombre de licenciées dirigeantes (voir tableau ci-après).
- jusqu'au terme du délai d'inscription, les demandes sont enregistrées, dans l'ordre d'arrivée via un formulaire en ligne, directement par la Ligue (Pôle Promotion).
- au terme du délai d'inscription, les contingents de places non attribuées sont réaffectés au bénéfice des autres districts.
- Les Districts sont libres d'organiser s'ils le souhaitent un transport collectif ou du co-voiturage : les listings des personnes inscrites seront remis à leur demande.

| <i>District</i>          | <i>Nombre<br/>dirigeantes</i> | <i>Invitées<br/>dirigeantes</i> |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Ain                      | 318                           | 26                              |
| Allier                   | 380                           | 32                              |
| Cantal                   | 152                           | 13                              |
| Drôme Ardèche            | 428                           | 36                              |
| Haute-Loire              | 203                           | 17                              |
| Haute-Savoie Pays de Gex | 386                           | 32                              |
| Isère                    | 454                           | 38                              |
| Loire                    | 350                           | 29                              |
| Lyon et Rhône            | 672                           | 56                              |

---

|             |      |     |
|-------------|------|-----|
| Puy de Dôme | 424  | 35  |
| Savoie      | 206  | 17  |
| Total       | 3973 | 330 |

*(répartition établie sur la base de 330 places disponibles, 20 places réservées pour membres de l'organisation et officiels Ligue/Districts soit 350 places au total).*

**> Calendrier de l'action :**

- 21 février : validation des modalités de l'opération (Conseil de Ligue).
- **23 février** : envoi des invitations par mail (licenciées dirigeantes : base Foot2000) + mail d'information aux présidents de clubs et ouverture des inscriptions.
- 8 mars : relais de l'opération sur les supports (site, réseaux sociaux...) à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme.
- **20 mars : date limite des inscriptions.**
- 21 mars : affectation des places disponibles et envoi des confirmations d'inscriptions.
- 31 mars : OL / Juventus (Ligue des Champions Féminine).

**> Budget de l'action :**

- la mise à disposition d'un salon d'accueil et les places sont offertes par l'Olympique Lyonnais.
- coût à charge de la Ligue : prestation traiteur pour 350 personnes : environ 7 000 €.

*(\*) En faveur de chaque club du territoire de la LAuRAFoot, la Ligue prend en charge le coût de la licence d'une nouvelle dirigeante ou volontaire (une seule nouvelle licence dirigeante ou volontaire par club pour la saison 2021/2022 et la somme correspondante sera créditée sur le compte du club).*

Didier ANSELME questionne sur la prise en charge des frais de déplacement et le rappel de cette opération à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme. Les Districts sont libres d'organiser les déplacements et leur prise en charge financière s'ils le souhaitent.

Le budget de 7 000 € pour cette opération a été validé par le Trésorier Général de la Ligue.

**→ Le Conseil de Ligue n'émet pas d'opposition et valide cette opération sous réserve du strict respect du budget alloué.**

- **Bernard ALBAN** : vu le départ en retraite de Naima GUYARD ce mercredi, comment va être géré le service licences ?

Le Président tient à saluer le travail de Naïma GUYARD dans notre Ligue pendant 43 ans.

Il rappelle qu'une étude avait été lancée dans le cadre de la GPEC pour une future organisation suite à 3 départs en retraite cette saison.

Il rassure Bernard ALBAN sur le fait que le poste sera pourvu au plus tard le 21 mars mais pas forcément dans une organisation identique.

---

D'ici là, Mmes Méline COQUET, Manon FRADIN, Paloma SAN GEROTEO pour le service Juridique et Sacha POIRAUDEAU et Ginette MARCHET pour le service Licences feront la transition en attendant l'arrivée de la nouvelle personne responsable.

Les dossiers continueront d'être normalement constitués pour la Commission Régionale des Mutations et le Service Juridique se met à disposition pour la partie rédaction si besoin.

- **Jean-Marc SALZA** : nominations d'arbitres de ligue :

| <b>ARBITRES DE LIGUE R3</b>       |       |
|-----------------------------------|-------|
| LAGARENNE Tom                     | 15    |
| NABBACH Fouad                     | 42    |
| VAREILLE Julien                   | 73    |
| <b>ARBITRE ASSISTANT LIGUE R3</b> |       |
| HADDAD Youcef                     | 63    |
| <b>JEUNES ARBITRES DE LIGUE</b>   |       |
| ALVES Dylan                       | 42    |
| BAZ Mehdi                         | 63    |
| BOUAZZA HAMADOUCHE Mohamed        | 69    |
| CARRO Jules                       | 69    |
| DOGAN Serkan                      | 63    |
| DUMAS COSTET Hugo                 | 26/07 |
| EL MACHICHI Faris                 | 42    |
| HARB Kays                         | 69    |
| JARAMILLO HOLGUIN Nicolas         | 63    |
| JERIDI Rayan                      | 69    |
| MAAROUFI Salman                   | 69    |
| MAKBOUL Ilyes                     | 42    |
| MARIN Alberic                     | 69    |
| NAGUY Yanis                       | 42    |
| NOURI Mohamed                     | 69    |
| PRIGNON Marie                     | 69    |
| SOLIS GROGAN Patrick              | 74    |
| STANA Marcel                      | 03    |
| TOURS Anas                        | 03    |
| VANHONNACKER Jules                | 03    |

→ **Le Conseil de Ligue valide ces nominations.**

---

- **Assemblées Générales de la ligue et des Districts. Dates prévisionnelles :**

|                          |                                       |
|--------------------------|---------------------------------------|
| LAuRAFoot 'été'          | Samedi 25 juin 2022                   |
| Ain                      | Vendredi 24 juin 2022                 |
| Allier                   | Dimanche 12 juin 2022                 |
| Cantal                   | Samedi 11 juin 2022                   |
| Drôme-Ardèche            | ?                                     |
| Isère                    | Vendredi 24 juin 2022                 |
| Haute Loire              | Samedi 11 juin 2022                   |
| Loire                    | ?                                     |
| Lyon et Rhône            | Samedi 11 juin 2022                   |
| Puy-de-Dôme              | 10 ou 11 juin 2022                    |
| Haute-Savoie Pays de Gex | Vendredi 24 juin 2022                 |
| Savoie                   | Samedi 2 juillet 2022                 |
| LAuRAFoot 'hiver 22/23'  | Samedi 26 novembre ou 3 décembre 2022 |

*Rappel* : soirée du 100<sup>e</sup> anniversaire du district de la Loire : vendredi 13 mai 2022.

- **Dotations Coupes Régionales Seniors.**

Pierre LONGERE communiquera sur les dotations remises aux clubs seniors Masculins, seniors Féminins et Futsal sans changement à ce jour.

Ce dernier rappelle que les clubs Féminins ont été dotés de maillots le week-end dernier au même tour de compétition que les clubs Masculins.

***Le Conseil de Ligue fait part de son souhait que les dotations soient revalorisées à partir de la saison 2022/2023 pour les clubs Féminins et Futsal.***

- **Centenaire du District de la Loire.**

Thierry DELOLME confirme que ce centenaire aura lieu le 13 mai 2022 au Zénith de Saint-Etienne.

- **FAFA Equipements / Transport.**

Didier ANSELME informe que les prochaines réunions de la Commission Régionale FAFA auront lieu les mercredi 9 et vendredi 25 mars 2022.

La date limite pour l'envoi des dossiers à la Fédération est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2022.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

La séance est close à 20h20.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE